



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 359

Texte de la question

M Edmond Alphandery attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'insuffisance de l'enveloppe de prêts bonifiés allouée pour 1988 aux coopératives d'utilisation de matériel agricole. Cette enveloppe, fixée à 450 millions de francs selon la décision prise lors de la conférence agricole du 25 février 1988, est en diminution de près de 5 p 100 par rapport à l'enveloppe allouée en 1987 (473 millions de francs). Les agriculteurs qui se regroupent en CUMA sont donc moins bien traités que les investisseurs individuels qui voient les réalisations de prêts bonifiés (PAM) augmenter de 25 p 100. En outre, les besoins étant estimés à 550 millions de francs, un grand nombre de demandes risquent de n'être pas honorées. Dans le Maine-et-Loire, par exemple, alors qu'on estime les besoins à 24 millions de francs, l'enveloppe est de 17 millions de francs. En un temps où le matériel agricole coûte de plus en plus cher et évolue technologiquement très vite, où le revenu agricole progresse moins vite que les charges et où la préservation de la capacité d'investissement des exploitants agricoles s'impose, il est absolument nécessaire de promouvoir les formules d'entraide et de coopération telles que les CUMA et donc de soutenir leur action en leur octroyant les crédits nécessaires. Il lui demande les mesures d'ajustement qu'il compte prendre afin de compléter l'enveloppe financière à hauteur des besoins.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Alphandery Edmond](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 359

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2105